

**Séance publique du 12 février 2007**

**Délibération n° 2007-3921**

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Grigny

objet : **Chemin des Charmes et rue Yves Farge - Demande d'inscription à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007 et individualisation de programme - Transfert, à la Communauté urbaine, des marchés contractés par la Commune**

service : Direction générale - Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 janvier 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'adhésion de la commune de Grigny à la Communauté urbaine, à compter du 1er janvier 2007, un accord a été établi entre les deux collectivités engageant la Communauté urbaine à financer et réaliser les travaux d'aménagement du chemin des Charmes et de la rue Yves Farge.

La commune de Grigny a, d'ores et déjà, lancé un appel d'offres avec allotissement technique pour la réalisation des travaux de voirie, d'assainissement pluvial, de conception et les contrôles de sécurité. Ces marchés devraient être transférés à la Communauté urbaine en 2007.

Le chemin des Charmes, parallèle à la voie ferrée Vienne-Brignais, dessert le quartier ouest de la Commune. Le projet consiste à construire en partie courante, une chaussée à double sens de 4,50 mètres de largeur et un trottoir côté habitations. A mi-parcours la chaussée circulée sera réduite à 3 mètres de largeur et un alternat mis en place pour réduire la vitesse.

La rue Yves Farge a été aménagée, pour la plus grande partie, ces dernières années. Il reste à réaliser son aménagement au débouché sur le chemin des Charmes. Le projet consiste, comme pour le chemin des Charmes, à construire en partie courante une chaussée à double sens de 4,50 mètres de largeur et un trottoir côté habitations. A mi-parcours la chaussée circulée sera réduite à 3 mètres de largeur et un alternat mis en place pour réduire la vitesse.

L'opération a été estimée à 480 000 € TTC.

*Circuit décisionnel* : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle déplacements le 11 décembre 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** l'inscription de cette opération à la programmation pluriannuelle des investissements 2002-2007.

**2° - Décide :**

a) - l'individualisation de l'autorisation de programme de l'opération individualisée Grigny-chemin des Charmes et rue Yves Farge, d'un montant de 480 000 € TTC et l'inscription des dépenses au titre de l'exercice 2007,

b) - le transfert, à la Communauté urbaine, des marchés contractés par la commune de Grigny relatifs :

- aux travaux,
- à la mission de coordination sécurité et protection de la santé (CSPS),
- à la maîtrise d'œuvre.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,